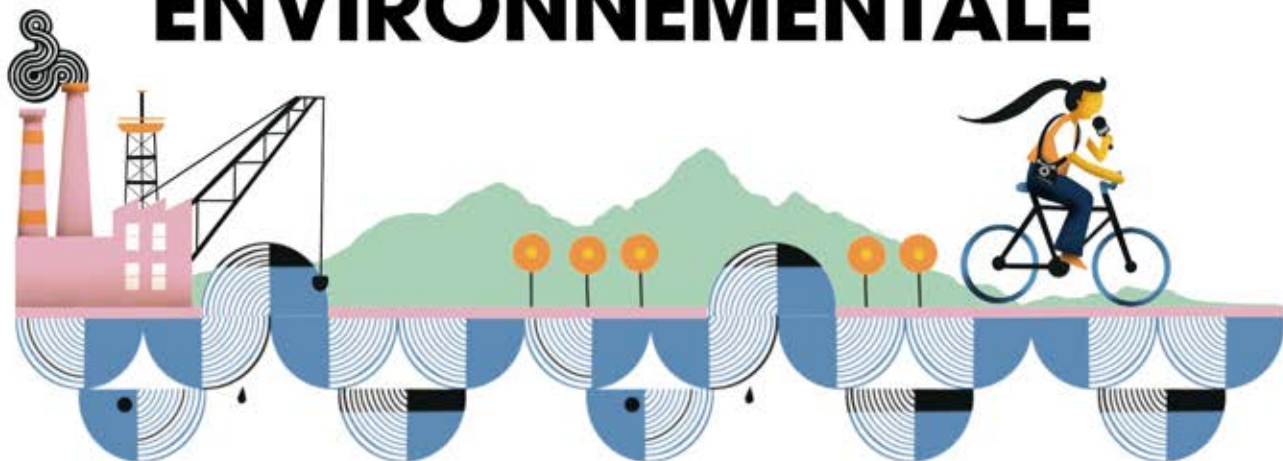




FEUILLE DE ROUTE MONDIALE POUR PROMOUVOIR L'INFORMATION COMME BIEN PUBLIC FACE À LA CRISE ENVIRONNEMENTALE



POINTS CLÉS ET STRATÉGIE POUR
METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION DE LA
JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 2024



FEUILLE DE ROUTE DE L'UNESCO POUR PROMOUVOIR L'INFORMATION COMME BIEN PUBLIC FACE À LA CRISE ENVIRONNEMENTALE

Principaux enseignements et stratégie pour mettre en œuvre l'Appel à l'action de la **Journée mondiale de la liberté de la presse 2024**

Sous le thème « La presse au service de la planète : le journalisme face à la crise environnementale », la Journée mondiale de la liberté de la presse 2024 à Santiago, au Chili, a réuni 2300 participants pour discuter de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la sécurité des journalistes face aux crises environnementales. L'UNESCO a organisé une campagne mondiale et coordonné plus de 70 événements, publiant de nouvelles données sur la sécurité des journalistes.

Divers partenaires et parties prenantes ont profité de cette occasion pour lancer et consolider de nouvelles initiatives, contribuant ainsi à l'élaboration d'une Feuille de route mondiale. Ce document fournira des perspectives pour le Sommet de l'avenir des Nations Unies, le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial, la Déclaration sur les générations futures et les Principes mondiaux des Nations Unies pour l'intégrité de l'information.

De plus, l'UNESCO a plaidé pour l'inclusion de la notion d'information comme bien public dans le contexte du changement climatique lors de l'examen des ODD 13 et 16 au Forum politique de haut niveau des Nations Unies qui s'est tenu en juillet 2024.

Cette Feuille de route mondiale trace la stratégie et l'engagement de l'UNESCO pour promouvoir la liberté d'expression, l'accès à l'information et une transformation numérique verte face à la triple crise environnementale. Elle a débuté lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2024 et se dirige vers deux événements clés en novembre 2025 : la 43e Conférence générale de l'UNESCO et la COP30 dans la région amazonienne du Brésil.

LA FEUILLE DE ROUTE MONDIALE POUR PROMOUVOIR L'INFORMATION COMME BIEN PUBLIC FACE À LA TRIPLE CRISE PLANÉTAIRE

Pour renforcer les piliers nécessaires à l'information comme bien public face à la triple crise environnementale¹, l'UNESCO s'engage à :

A. Promouvoir la viabilité économique du journalisme environnemental

- Cadre normatif renforcé : Sensibiliser les États membres du Conseil du PIDC pour encourager l'adoption d'une décision incitant les parties prenantes pertinentes à soutenir la viabilité économique des médias couvrant les questions environnementales.
- Formation et renforcement des capacités : Fournir des programmes de formation sensibles au genre pour les journalistes sur les questions environnementales, les techniques de journalisme d'investigation et le journalisme de données. Cela aidera les journalistes à produire des récits de haute qualité, précis et impactants.
- Éducation journalistique : Proposer des cours sensibles au genre sur les questions environnementales dans les écoles de journalisme. Cela sèmera les graines d'un reportage environnemental de qualité parmi les nouvelles générations de journalistes.
- Réseautage et collaboration intersectorielle : Favoriser les réseaux sensibles au genre et les collaborations intersectorielles entre journalistes environnementaux, organisations médiatiques, scientifiques, secteur culturel, y compris les artistes et les professionnels de la culture, créateurs de contenu travaillant sur des informations d'intérêt public en rapport avec la crise environnementale, et la société civile. Cela peut inclure l'organisation de conférences, d'ateliers, de salles de rédaction multimédias pour les jeunes lors de grands événements et de plateformes en ligne pour l'échange de connaissances et la collaboration.
- Engagement avec le secteur privé : Accélérer l'engagement avec le secteur privé, notamment dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, pour inciter les entreprises à soutenir et à promouvoir le travail des journalistes rapportant sur l'environnement, dans le cadre de leur engagement au titre du Pacte à soutenir et respecter la protection des droits humains proclamés au niveau international.

¹ Les trois facteurs de la triple crise planétaire sont 1) Le changement climatique, 2) La pollution de l'air, et 3) La perte de biodiversité.

B. Promouvoir la sécurité des journalistes environnementaux

- Renforcer le soutien juridique et la défense des journalistes, notamment pour lutter contre les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP). Cet effort inclut l'établissement d'une subvention ciblée du Fonds mondial pour la défense des médias pour soutenir les professionnels du droit, les organisations de la société civile et les journalistes d'investigation qui se consacrent aux questions environnementales, y compris le changement climatique. De plus, l'Initiative des juges de l'UNESCO et les formations des forces de l'ordre intégreront spécifiquement les questions liées à la violence contre les journalistes rapportant sur les questions environnementales.
- Soutenir les journalistes environnementaux en finançant le journalisme d'investigation axé sur les crimes commis contre eux. Renforcer la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, coordonné par l'UNESCO, en accentuant l'attention sur les aspects spécifiques de la violence à l'encontre des journalistes, y compris la violence basée sur le genre, et les médias couvrant les questions environnementales. Cela inclut la fourniture de formations sur la sécurité et la réponse aux traumatismes pour les journalistes couvrant les catastrophes environnementales et les événements climatiques extrêmes.
- Rapport de la Directrice générale sur la sécurité des journalistes : Intégrer une section axée sur l'accès à l'information sur les questions environnementales et le changement climatique dans le prochain Rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité (contribuant au suivi de l'indicateur 16.10.1 des Objectifs de développement durable). [En savoir plus ici](#).
- Faciliter les échanges et la collaboration avec les parties prenantes soutenant la sécurité d'autres groupes souvent ciblés pour leur expression critique sur les questions environnementales, tels que les artistes et les scientifiques.
- Développer des campagnes de sensibilisation du public pour attirer l'attention sur les risques auxquels sont confrontés les scientifiques qui recherchent et publient des informations sur la crise climatique.

C. Accès à l'information environnementale

- Accès à l'information : Plaider en faveur de politiques qui améliorent l'accès à l'information sur le changement climatique, y compris les données gouvernementales et les recherches scientifiques. Cela peut être réalisé en promouvant les initiatives de données ouvertes et les lois sur la transparence, la création de portails de données environnementales vérifiées accessibles aux médias, en assurant des capacités d'automatisation et de multilinguisme ; en fournissant des données dans des formats lisibles par machine ; et en créant des métadonnées normalisées et des cadres d'interopérabilité pour garantir que les données provenant de sources diverses puissent être facilement intégrées et utilisées. Une approche interdisciplinaire, incluant par exemple la collaboration avec des artistes et des professionnels de la culture pour mettre en lumière les défis environnementaux et améliorer la compréhension du public, peut également être appliquée.
- Promouvoir l'utilisation de licences ouvertes pour garantir que les données soient partagées en utilisant les principes FAIR et qu'elles puissent être modifiées et partagées, permettant ainsi à un large éventail de parties prenantes de contribuer au journalisme environnemental et à l'élaboration de politiques.
- Rapport sur l'ODD 16.10.2 : Intégrer une section axée sur l'accès à l'information concernant les questions environnementales et le changement climatique dans le prochain rapport de l'UNESCO

sur l'ODD 16.10.2, relatif au nombre de pays ayant adopté et mis en œuvre des garanties constitutionnelles, législatives et/ou politiques pour l'accès du public à l'information.

- Renforcer les connaissances des journalistes et des professionnels de l'information sur les obligations nationales et internationales et les pratiques relatives à l'accès aux informations environnementales, conformément aux deux traités internationaux concernés: [Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement](#) et l'[Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes](#).

D. Promouvoir une approche basée sur les droits humains et multi-parties prenantes dans la gouvernance et l'utilisation des plateformes et des outils numériques pour contrer la désinformation climatique

- Suivre la mise en œuvre des Principes pour la gouvernance des plateformes numériques et initier des consultations pour élaborer des guides spécifiques et des outils multipartites pour la transparence, la responsabilité et la diligence des plateformes numériques dans le contexte de la crise climatique.
- Renforcer l'éducation aux médias et à l'information dans les politiques et pratiques des plateformes numériques afin qu'elles développent des programmes et des outils visant à permettre aux utilisateurs d'identifier et d'évaluer de manière critique les informations sur le climat.
- Encourager et promouvoir une transformation numérique verte, inclusive, sûre et durable, notamment en développant les capacités des gouvernements, des administrations publiques et des fonctionnaires.

E. Renforcer la capacité des médias dans le reportage sur le changement climatique, la dégradation environnementale et les catastrophes

- Renforcer les programmes médiatiques dédiés ou intégrant des sujets sur le changement climatique et d'autres questions environnementales, en accordant une attention particulière à l'impact des crises environnementales sur les groupes vulnérables.
- Fournir un soutien technique aux médias pour développer ou améliorer les plans et stratégies institutionnels en matière de préparation et de réponse aux catastrophes.
- Accroître l'accès des médias aux outils numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle et d'intelligence open-source, et renforcer leurs capacités institutionnelles à les utiliser pour la collecte et l'analyse de données et la production de contenu.
- Renforcer les capacités éditoriales des médias dans les domaines du journalisme d'investigation et de reporting axé sur les solutions concernant le changement climatique, la dégradation environnementale, les risques de catastrophes et les solutions contextuelles.
- Améliorer la diffusion agile des médias pendant les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes, y compris par le biais d'équipements de diffusion portables.

- Favoriser les collaborations transfrontalières entre les médias sur le changement climatique et d'autres problèmes environnementaux transfrontaliers.

F. Développer des recherches et produire de nouvelles données sur les principales tendances concernant la liberté d'expression face à la crise environnementale

- Consacrer un chapitre spécial dans le prochain Rapport mondial sur la liberté d'expression et le développement des médias, qui sera lancé lors de la 43e Conférence Générale de l'UNESCO en novembre 2025, à la question du changement climatique. Ce chapitre analysera l'interrelation entre la liberté d'expression et les crises environnementales actuelles, en mettant en lumière l'impact et l'importance de lutter contre la désinformation climatique.
- Avancer la recherche approfondie sur la désinformation climatique et la sécurité des scientifiques en enquêtant rigoureusement sur ses origines, mécanismes et impacts. L'objectif est de stimuler le développement d'analyses basées sur des preuves et de méthodologies innovantes pour comprendre et contrer les récits erronés qui sapent la confiance du public et la prise de décisions éclairées sur les questions climatiques. Il s'agit également de développer des recherches spécifiques sur les efforts visant à renforcer la sécurité et la protection des scientifiques travaillant sur la crise climatique.

G. Habilitier les citoyens avec des compétences en éducation aux médias et à l'information pour contrer la désinformation climatique

- Développer un cours en ligne sur l'éducation aux médias et à l'information axé sur la désinformation climatique, qui sera lancé lors de la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information 2024.
- Élaborer une campagne et une initiative mondiale de vérification des faits inspirée du projet #Coronavirusfacts, avec une dimension transdisciplinaire impliquant les différents secteurs de l'UNESCO.
- Intégrer une dimension climatique et environnementale dans toutes les nouvelles ressources d'éducation aux médias et à l'information destinées à différents acteurs (boîte à outils pour les organisations médiatiques, boîte à outils pour les organisations de jeunesse, MOOC pour les créateurs de contenu numérique).



Quel est l'objectif de la Feuille de route ?

La Feuille de route mondiale de l'UNESCO sur l'information comme bien public face à la crise environnementale décrit la stratégie que l'UNESCO suivra pour favoriser :

- a) La viabilité économique du journalisme environnemental et fournir des mesures de sécurité ;**
- b) La sécurité et la défense juridique des journalistes environnementaux ;**
- c) L'accès à l'information environnementale publique ;**

d) Le renforcement d'institutions médiatiques dans l'action climatique, la préparation aux catastrophes et la réponse aux catastrophes ;

e) Une approche basée sur les droits humains et multi-parties prenantes de la gouvernance des plateformes numériques ;

f) Des capacités en éducation aux médias et à l'information permettant aux individus de reconnaître et de valoriser, ainsi que de défendre et d'exiger, le journalisme comme une partie essentielle de l'information en tant que bien public.

La Feuille de route identifie différents éléments d'une stratégie visant à sécuriser l'information en tant que bien public face à la triple crise environnementale et développe une approche globale pour faire face aux diverses menaces pesant sur l'information environnementale, telles que la désinformation et mésinformation climatique, le déni du changement climatique, la violence à l'encontre des journalistes, scientifiques et artistes spécialisés dans l'environnement, les obstacles à l'accès à l'information publique sur l'environnement, l'insuffisance des capacités des médias et la viabilité des médias.

En 2024, le Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations Unies a examiné en détail plusieurs objectifs critiques, notamment l'Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, et l'Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Ainsi, l'inclusion des ODD 13 et 16 dans cet examen souligne l'importance de l'action climatique et d'institutions solides pour relever les nombreux défis liés à la promotion de l'information comme bien public face à la triple crise planétaire.

La crise climatique et la transformation numérique ne sont pas seulement des défis parallèles, ils sont interconnectés et profondément liés. L'écosystème de l'information et des médias joue un rôle clé dans la réponse au changement climatique, dans la préparation aux catastrophes et dans la réduction des risques de catastrophe. La propagation de la désinformation et de la mésinformation sur la crise climatique peut être particulièrement néfaste, non seulement pour la prise de décisions sur les politiques environnementales, mais aussi pour la sécurité de ceux qui sont en première ligne pour promouvoir un environnement durable, à l'instar des journalistes, scientifiques et artistes.

Reconnaître et aborder cette interconnectivité est essentiel pour s'assurer que ces deux transformations nous conduisent vers un avenir plus équitable et durable. Par conséquent, pour relever efficacement ces défis, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes solides et de promouvoir des partenariats multipartites et intersectoriels entre les gouvernements, les organisations multilatérales, les centres de recherche, le secteur de la culture et les organisations de la société civile, afin de mieux comprendre l'interface entre la transformation numérique et le changement climatique. Faire progresser des cas concrets de recherche quantitative et qualitative, ainsi que l'élaboration de normes mondiales, est essentiel pour formuler des politiques efficaces capables d'orienter ces transformations mondiales vers des résultats bénéfiques pour l'ensemble de la société.

Quels sont les apports utilisés pour développer la Feuille de route ?

L'UNESCO a recueilli des contributions provenant de :

- La **conférence « La presse au service de la planète : le journalisme face à la crise environnementale »** qui s'est tenue à Santiago, au Chili, et qui a réuni plus de 2300 personnes du monde entier lors de 71 sessions qui se sont déroulées les 3 et 4 mai. La **conférence académique, co-organisée par l'Universidad de Chile et la Pontificia Universidad Católica de Chile**, réunissant **176 intervenants de 37 pays**. [En savoir plus ici](#).
- La salle de rédaction multimédia des jeunes, organisée dans le cadre de la conférence de la Journée mondiale de la liberté de la presse, a réuni pour la première fois de jeunes journalistes et créateurs de contenu numérique pour couvrir ensemble la conférence et la thématique de la crise environnementale.
- Dans **plus de 50 pays à travers le monde**, une vaste gamme d'événements et d'initiatives a marqué la Journée mondiale de la liberté de la presse, allant de séminaires et ateliers à des expositions et campagnes, y compris un grand événement régional africain, la **Convention des médias africains** à Accra, au Ghana.

a) Les Déclarations des parties prenantes lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2024

- **Une Déclaration commune émise par les présidents des organes de l'ONU** : l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence générale de l'UNESCO, l'ECOSOC et le Conseil des droits de l'homme. Disponible en [français](#), [anglais](#) et [espagnol](#).
- **Une Déclaration commune sur la crise climatique et la liberté d'expression par les détenteurs de mandats sur la liberté d'expression** de l'ONU, de l'OSCE, de la Commission inter-américaine des droits de l'homme et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. [A consulter ici](#).
- La **Déclaration ministérielle signée par 32 pays pour réaffirmer leur engagement** en faveur d'une presse libre, d'un discours public dynamique et de l'épanouissement des sociétés démocratiques.

b) Collecte d'informations

- **Une note d'information de l'UNESCO publiant des données et des tendances sur les attaques contre les journalistes couvrant l'environnement**. Au cours des 15 dernières années, 44 journalistes ont été tués et 749 attaques ont été recensées. La note d'information inclut également une nouvelle enquête auprès des journalistes sur les menaces auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils couvrent des sujets environnementaux. [Lisez le document et ses recommandations ici](#).

c) Stratégies plus larges

- **Les Principes pour la gouvernance des plateformes numériques** de l'UNESCO visent à protéger la liberté d'expression et l'accès à l'information tout en traitant le contenu qui pourrait être

restreint conformément aux normes internationales des droits humains. [Lisez le document ici.](#)

• **Le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité**, résultat d'un processus débuté en 2010 à la demande du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO. Il a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies le 12 avril 2012 et a été accueilli favorablement dans les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme et de l'UNESCO.

• **Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe**, qui souligne le rôle des médias en tant que groupe de parties prenantes, conformément au paragraphe 36 (d) : Les médias doivent jouer un rôle actif et inclusif aux niveaux local, national, régional et mondial pour contribuer à sensibiliser le public, comprendre et diffuser des informations précises et non sensibles sur les risques, les dangers et les catastrophes, y compris les catastrophes de petite envergure, de manière simple, transparente, facile à comprendre et accessible, en étroite coopération avec les autorités nationales. Les médias sont encouragés à adopter des politiques spécifiques de communication sur la réduction des risques de catastrophe, à soutenir les systèmes d'alerte précoce et les mesures de protection vitales, et à promouvoir une culture de prévention et une forte implication communautaire à travers des campagnes d'éducation publique soutenues et des consultations publiques à tous les niveaux de la société, conformément aux pratiques nationales.

• **La Stratégie opérationnelle pour les petits États insulaires en développement (PEID)**, adoptée lors de la 42e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en particulier le Programme accélérateur 4 de la Stratégie opérationnelle pour les PEID « Soutenir les PEID en matière de préparation et de réponse aux crises et de réduction des risques de catastrophe pour passer de la vulnérabilité à la résilience ». Le travail de l'UNESCO renforçant les médias dans l'action climatique et la préparation et la réponse aux catastrophes contribue à l'issue attendue suivante : Les médias des PEID disposent de conditions favorables et de capacités renforcées pour rendre compte des risques naturels et des catastrophes, jouant ainsi un rôle clé dans la réduction des risques de catastrophe, y compris dans les systèmes d'alerte précoce.

• **Le Fonds mondial pour la défense des médias soutient des organisations à but non lucratif spécialisées** pour entreprendre ou intensifier des projets visant à : a) Favoriser la coopération juridique internationale et le partage et la mise en œuvre de bonnes pratiques pour promouvoir la défense des journalistes attaqués; b) Renforcer la mise en œuvre des mécanismes nationaux de protection et des réseaux de soutien entre pairs pour assurer un accès rapide des journalistes à une assistance juridique, renforcer leur défense et améliorer leur sécurité, en tenant compte de la nature genrée des menaces auxquelles ils sont confrontés; c) Soutenir le journalisme d'investigation qui contribue à réduire l'impunité pour les crimes contre les journalistes et à améliorer la sécurité de ceux qui mènent ce type de travail; et d) Renforcer les structures pour favoriser le contenu stratégique afin de protéger les environnements où les cadres juridiques sont favorables à un écosystème médiatique indépendant, libre et pluraliste.

• **Le Programme et l'Appel à l'action sur la liberté et la sécurité des scientifiques** conformément à la Recommandation de 2017 sur la science et les chercheurs scientifiques, qui a été accueilli favorablement par le Conseil exécutif de l'UNESCO avec l'adhésion de 60 États membres. Le programme comprend 5 composantes majeures : 1) Un engagement étroit avec les États membres par le biais de dialogues politiques réguliers et de tables rondes ministérielles. 2) La collecte, l'analyse et le suivi des données à travers des rapports périodiques sur les tendances et les défis pour une prise de décision fondée par des preuves. 3) Le renforcement des capacités institutionnelles sur le terrain, en particulier en Afrique et dans les zones de conflit. 4) Le plaidoyer et la sensibilisation lors de grands événements, tels que celui-ci, et à travers l'éducation sur le sujet via

un MOOC. 5) La construction d'alliances et la collecte de fonds pour assurer une mise en œuvre efficace et holistique à tous les niveaux.

- **La Recommandation de l'UNESCO sur une science ouverte**, un ensemble de principes et de pratiques visant à rendre la recherche scientifique de tous les domaines accessible à tous pour le bénéfice des scientifiques et de la société dans son ensemble. La science ouverte consiste à s'assurer que non seulement les connaissances scientifiques sont accessibles, mais aussi que la production de ces connaissances elle-même soit inclusive, équitable et durable.



Cette **FEUILLE DE ROUTE MONDIALE** met également en évidence de nouvelles initiatives dans lesquelles l'UNESCO joue un rôle, comme celle annoncée par la Présidence brésilienne du G20 sur une Initiative mondiale pour l'intégrité de l'information sur le changement climatique, visant à lutter contre la désinformation et la mésinformation liées au changement climatique et impliquant plusieurs parties prenantes, y compris l'UNESCO qui est un partenaire de connaissance du G20 sur l'économie numérique et l'intégrité de l'information.

Cette Feuille de route fera l'objet d'un examen régulier, soutenu par un engagement multipartite et un lien avec les initiatives mondiales et régionales afin d'accroître l'impact accru du travail de l'UNESCO. Elle vise à présenter un rapport substantiel lors de la Conférence générale de l'UNESCO en 2025.

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE | 2024

a rassemblé **2300** participants

Des résultats alarmants :

749 attaques contre des journalistes et des médias couvrant des questions environnementales dans **89 pays** entre 2009 et 2023

44 journalistes couvrant des questions environnementales ont été tués

des meurtres se sont produits dans **15 pays**

1 Violences contre les journalistes environnementaux

11 en Amérique latine et Caraïbes

30 en Asie et Pacifique

Qui attaque la presse ?

L'impunité prévaut

Un taux d'impunité de presque **90 %**

5 cas sur 44 résolus

Des acteurs étatiques

Des acteurs privés

Manque de transparence et de responsabilité des plateformes numériques

Manque de transparence et d'accès aux données.

Manque de vérification préalable dans les contextes de crises et d'urgence.

Manque d'outils pour donner aux utilisateurs le pouvoir d'agir et faciliter les plaintes, en tenant compte du contexte et de la langue.

Manque de responsabilité en matière de désinformation climatique.

2 Propagation de désinformation et de mésinformation climatiques

Risque numéro 1 dans la liste des **10 principaux risques pour l'humanité**, selon le Rapport mondial sur les risques 2024

#ClimateScam

Campagnes coordonnées pour détourner l'attention, minimiser ou nier le consensus scientifique du GIEC

Stratégies de greenwashing

Impact profond sur la démocratie

Affaiblissement de la confiance dans les institutions démocratiques et les médias indépendants, et diminution de la participation aux affaires politiques et publiques

3 Manque d'accès à l'information environnementale, pas assez de preuves et de données

Les gouvernements ne fournissent pas d'informations, notamment sur les catastrophes et les risques climatiques



L'INFORMATION COMME BIEN PUBLIC

FACE À LA CRISE ENVIRONNEMENTALE
FEUILLE DE ROUTE DE L'UNESCO :
LA PRESSE AU SERVICE DE LA PLANÈTE

Accès à
l'information
environnementale

Viabilité économique
du journalisme environnemental

Une approche
multipartite basée
sur les droits humains

dans la gouvernance
des plateformes et outils
numériques afin de
contrer la désinformation
climatique

Principes pour
la gouvernance
des plateformes
numériques

Promouvoir et
protéger la liberté
d'expression
et le droit à
l'information

Sécurité
du journalisme
environnemental

Compétences en
matière d'éducation
aux médias et à
l'information (EMI)

pour démystifier la
désinformation sur le
changement climatique

Autonomisation
des utilisateurs

Production de
connaissances

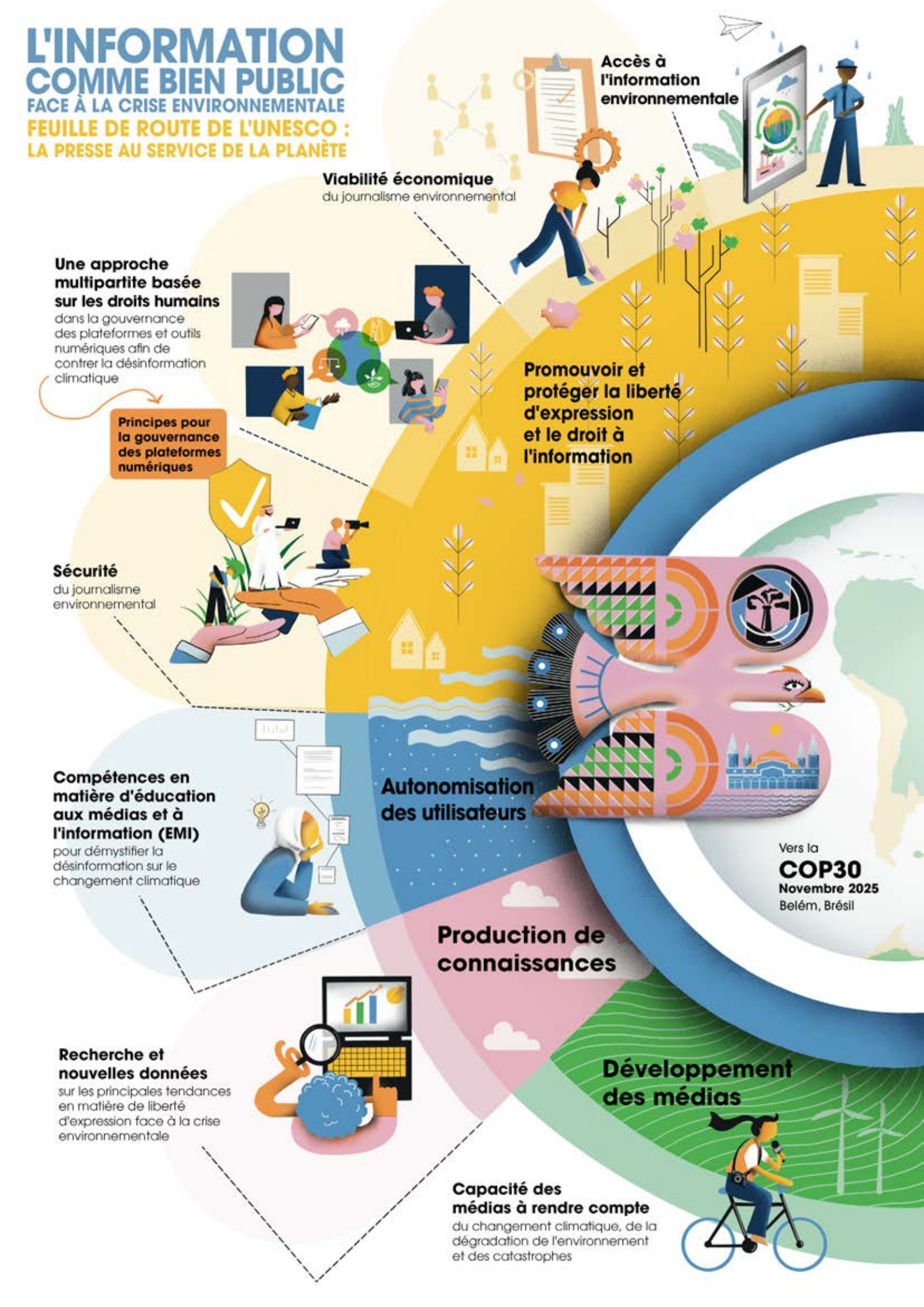
Recherche et
nouvelles données

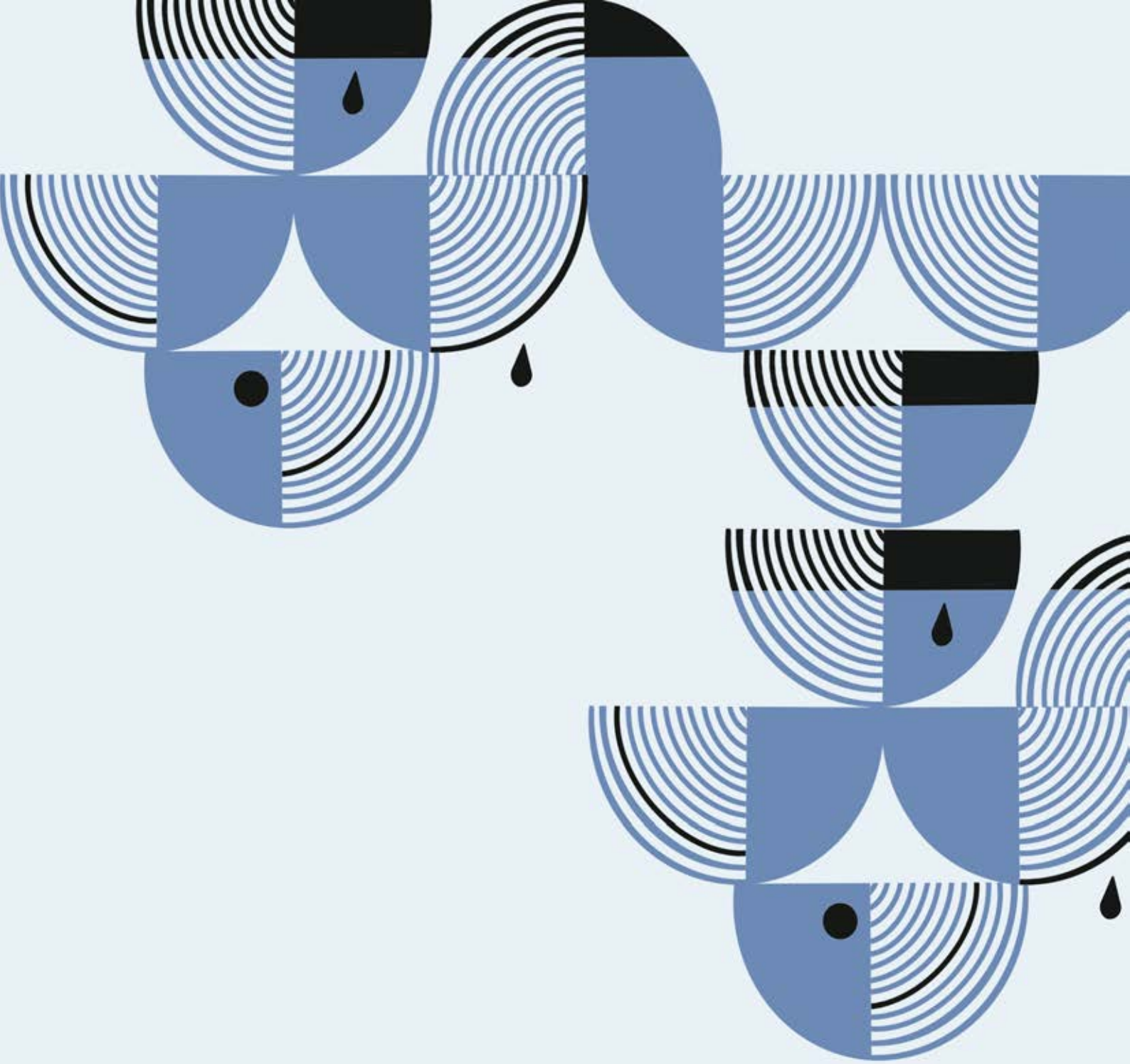
sur les principales tendances
en matière de liberté
d'expression face à la crise
environnementale

Développement
des médias

Capacité des
médias à rendre compte
du changement climatique, de la
dégradation de l'environnement
et des catastrophes

Vers la
COP30
Novembre 2025
Belém, Brésil







La **FEUILLE DE ROUTE MONDIALE** définit la stratégie et l'engagement de l'UNESCO pour promouvoir la liberté d'expression, l'accès à l'information et la transformation numérique écologique face à la triple crise environnementale. Elle a commencé le 3 mai 2024, lors de la **Journée mondiale de la liberté de la presse**, et se dirige vers deux événements clés en novembre 2025 : la 43e Conférence générale de l'UNESCO et la COP30 dans la région amazonienne du Brésil.

